

prononçait la Cour d'appel des États-Unis, district de Columbia, dans le cas des patentes accordées aux usines de production d'énergie nucléaire par l'AEC; les règlements qu'elle applique sont une pure «moquerie» de la Loi nationale de la protection de l'environnement de 1969.¹⁰² La cour a demandé à l'AEC de reviser ses règlements pour les rendre conformes aux dispositions de la loi et de tenir compte «dans toute la mesure possible» du milieu écologique à chaque étape des négociations.

Notre comité n'est pas en mesure de juger du point de vue technique la validité des normes de sécurité nucléaire au Canada. Toutefois, la tâche de la Commission de contrôle de l'énergie atomique consiste à surveiller les activités de quelques organismes du gouvernement bien déterminés et le Comité est étonné de constater que la plupart des membres de cette Commission de contrôle sont des hauts représentants desdits organismes du gouvernement et non des représentants du public que la tâche primordiale de la Commission veut protéger contre les radiations. Ce n'est pas que les normes canadiennes soient pour autant déficientes, mais bien que les dispositions administratives ne tiennent pas compte de l'intérêt du public. Il vaut la peine de noter que le Royaume-Uni, sous l'empire de la Loi sur la protection radiologique de 1970, s'est doté d'une nouvelle Commission nationale pour la protection contre les radiations; elle est composée d'un grand éventail de professions et de représentants du public. Le *New Scientist* en souligne le rôle nécessaire en vue «de rechercher activement la plus grande participation possible des citoyens aux décisions relatives aux problèmes nucléaires et d'examiner avec soin les objections soulevées par des critiques sérieux.»¹⁰³

Il en va de la cellule humaine comme de l'atome: la science a engendré des forces terrifiantes.

James D. Watson, prix Nobel, s'adressant à une conférence internationale de législateurs fait entendre cet avertissement: «Certaines gens peuvent croire en toute sincérité que le monde a un besoin pressant de reproduire en multiples exemplaires les esprits vraiment exceptionnels en vue de vaincre la complexité toujours croissante des ordinateurs devant qui le cerveau humain reste souvent impuissant.»¹⁰⁴ Les États totalitaires seront donc en mesure d'obtenir le nombre voulu de «photocopies» de gens dont les prouesses seront jugées utiles au pays.

Watson va plus loin lorsqu'il affirme: «Il nous est tout à fait loisible de penser à des réalisations encore plus bizarres; dès lors, nous aurions pu nous attendre à ce que bon nombre de biologistes, et particulièrement ceux dont le travail porte sur ces possibilités, réfléchissent sérieusement à leurs impli-